

CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés

D'une part,

M. TRAORE OUMAR, domicilié à Béoumi, CNI N° C 0099 1033 27

D'autre part,

M. MAÏZAN YAO NARCISSE, domicilié à Béoumi, CNI N° C 0105 7806 72

RAISON :

Location de MAGASIN situé au marché de Béoumi,

CLAUSES :

- 1- La location mensuelle du magasin de 20.000F/mois (VINGT MILLE FRANCS CFA),
- 2- Il verse 80.000F (QUATRE-VINGT MILLE FRANCS CFA), comme caution du magasin,
- 3- Le coût du magasin ne sera pas augmenté avant 5 ans,
- 4- Toute modification du loyer se fera d'un commun accord avec le locataire,
- 5- Le présent contrat prendra effet dès sa date de signature

Fait à Béoumi le 10 décembre 2015

Lu et approuvé

Le propriétaire



Lu et approuvé

Le Locataire



CONTRAT DE RECONDUCTION DE LOCATION

Entre les soussignés

D'une part,

M. TRAORE OUMAR, domicilié à Béoumi, CNI N° C 0099 1033 27

D'autre part,

L'entreprise 100 jeunes entrepreneurs de Côte d'Ivoire en abrégé 100JECI-SARL représenté par son gérant **M. MAÏZAN YAO NARCISSE**, domicilié à Béoumi, CNI N° C 0105 7806 72

RAISON :

Location de MAGASIN situé au marché de Béoumi, pour exploitation de chambre froide.

CLAUSES :

- 1- la location mensuelle du magasin de **20.000F/mois (VINGT MILLE FRANCS CFA)**.
- 2- Il verse **80.000F (QUATRE-VINGT MILLE FRANCS CFA)**, comme caution du magasin,
- 3- Le coût du magasin ne sera pas augmenté avant 5 ans,
- 4- Toute modification du loyer se fera d'un commun accord avec le locataire,
- 5- Le présent contrat prendra effet dès sa date de signature,
- 6- Il a été aussi convenu qu'après expiration de la date, le contrat sera reconduit par tacite reconduction si aucune des parties n'exprime sa volonté de mettre fin au contrat par lettre écrite un mois avant l'expiration du contrat.

Fait à Béoumi le 29 juillet 2022

Le propriétaire

T.O

Le locataire

100 Jeunes Entrepreneurs
de Côte d'Ivoire Sarl
Siège Social Béoumi
RCCM: CI-BKE-2020-B-1051
Gel: 07 20 46 72 / 03 50 77 53
LE GERANT